

Mises à jour du 1^{er} Septembre 2020

Matériel

Masques : délivrance gratuite par les pharmacies d'officine jusqu'au 4 octobre 2020 pour :

- Médecins généralistes et médecins spécialistes
- Chirugiens-dentistes
- Infirmiers
- Masseurs kinésithérapeutes
- Sages-femmes
- Pharmaciens
- EHPAD et structures médico-sociales
- Services d'aide ou de soins à domicile
- Prestataires de services et distributeurs de matériel
- Transporteurs sanitaires et centres de secours

DGS - Approvisionnement en masques et équipements de protection individuels

<https://dgs-urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/detailsMessageBuilder.do?id=30950&cmd=visualiserMessage>

Mesures barrières spécifiques

Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19

Ministère du travail - 31.08.20

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/reprise-de-l-activite/protocole-national-sante-securite-salaries>